

Dijon, le 11 janvier 2022

Objet : Taxe d'Apprentissage 2022 sur les salaires de 2021

PJ : Bordereau de versement 2022

Madame, Monsieur,

Malgré la situation sanitaire actuelle compliquée, le lycée d'enseignement technologique GUSTAVE EIFFEL de Dijon travaille avec les entreprises pour l'avenir des jeunes qui lui sont confiés.

Le projet d'apprentissage dans les filières BTS a permis d'accueillir **11 apprentis** en mixité de public à la rentrée de septembre 2021. Concernant le développement de l'apprentissage, nous organisons actuellement **l'ouverture d'un groupe autonome** d'apprentis à la rentrée de septembre 2022.

Nous avons continué l'ouverture du lycée et des ateliers sur le monde économique. Aidé de ses partenaires, le lycée EIFFEL a mis en place une formation niveau Licence dans le domaine de **l'Intelligence Artificielle** et travaille depuis plus d'un an à la mise en place de formations dans le domaine d'avenir de **l'Hydrogène**.

Conscient de l'importance du **savoir-être et de la posture en entreprise**, nous continuons à travailler sur ces thèmes auprès de nos étudiants, sollicitant l'expérience de nos partenaires agences d'emploi interim et des professionnels qui interviennent dans nos classes de STS.

Les fonds collectés l'an dernier ont servi à maintenir le niveau d'équipement indispensable pour l'avenir de nos jeunes. Nous avons fait le choix de recentrer la majorité de nos achats auprès de **fournisseurs régionaux**. Ce choix nous a permis d'avoir un **service de proximité et de qualité**, nous allons poursuivre cet axe de travail.

C'est pourquoi nous vous sollicitons pour verser votre **Taxe d'Apprentissage** au lycée afin de nous aider à atteindre cet objectif.

Nous sommes habilités à percevoir la Taxe d'Apprentissage au titre du **Solde de la Taxe d'apprentissage**. La Loi Avenir Professionnel modifie les modalités de versement, la part barème ou solde doit être affectée par les entreprises au lycée sans passer par un intermédiaire, pour la dernière année.

Je vous invite donc à verser directement au lycée le « Solde de la taxe d'apprentissage ». Vous trouverez dans le **bordereau de versement**, accompagnant ce courrier, les renseignements nécessaires à votre versement. **Une attestation de versement** vous sera fournie dès la réception du montant que vous souhaitez nous accorder.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos très sincères salutations.

Le Directeur Délégué aux Formations P.T.
M. Gilles BEAUFILS



La Provisoire,
Mme Agnès GAITTET

